

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis de chaque mois
de 13h30 à 17h30
à la CCPG - 3 bis, rue des Déportés à Beaune la Rolande

Problèmes de
voisinage
(bornage,
droit de passage,
mur mitoyen)

Malfaçons
de travaux,
etc ...

Différends relatifs
à un contrat
de travail

Litiges de
la consommation

Différends
entre propriétaires
et locataires
ou locataires
entre eux



sur RDV uniquement au 06 76 77 91 36
jean-marc.gibey@conciliateurdejustice.fr



MINISTÈRE DE
LA JUSTICE

Terre Audacieuse : votre partenaire

www.pithiveraisgatinais.fr